

## **DROITS ET OBLIGATIONS (suite)**

### **Le conducteur bénévole doit :**

- Se soumettre aux règles d'éthique que son rôle lui impose.
- Se présenter chez le bénéficiaire à l'heure convenue.
- Vérifier si le bénéficiaire a en main tous les documents pertinents pour son rendez-vous et son attestation de visite à sa sortie qu'il remettra au responsable du service à son arrivée.
- Être attentif aux besoins du bénéficiaire.
- N'acceptez aucune somme du bénéficiaire pour ses repas ou comme pourboire.

### **Le Centre doit :**

- Vérifier la crédibilité de ses conducteurs-bénévoles.
- Offrir une supervision de chaque demande.
- Faire la coordination entre le bénéficiaire et le bénévole.
- Voir à la formation théorique et pratique de tous les bénévoles inscrits comme conducteurs-accompagnateurs.
- Répondre aux demandes de transport-accompagnement dans les plus brefs délais.

**Toutefois, si aucun bénévole n'est disponible pour exécuter le transport, le Centre devra demander de reporter la demande.**



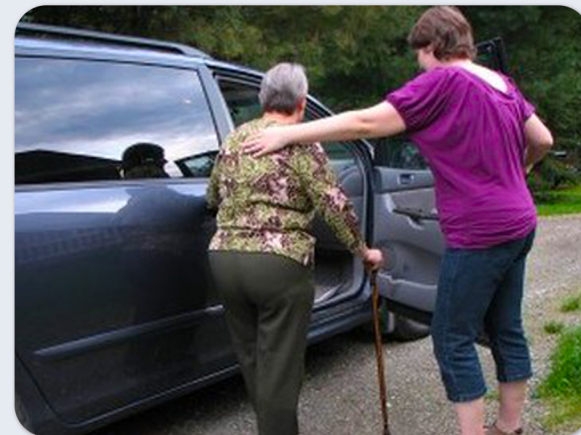
**Besoin d'information?  
Vous voulez vous inscrire?  
Vous désirez inscrire  
un proche?**



## **Communiquez avec nous**

**9, 11<sup>e</sup> Rue  
Forestville (Québec) G0T 1E0  
Téléphone: (418) 587-4226  
Télécopieur: (418) 587-6101  
mad.cab@lenordest.org  
Site web: [www.lenordest.org](http://www.lenordest.org)**

## **Transport Accompagnement**



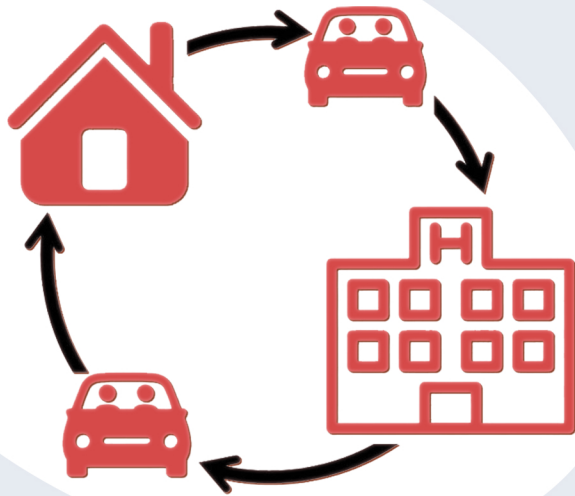
## **Destinations**

### **Services médicaux**

- Québec
- Forestville
- Charlevoix
- Baie-comeau
- Escoumins
- Sept-îles
- Saguenay-Lac-Saint-Jean



**Suivez-nous sur  
[facebook.com/CAB.Nordest](https://facebook.com/CAB.Nordest)**



## Définition

Le Centre d'action bénévole Le Nordest possède l'autorisation nécessaire des gouvernements pour effectuer des "transports d'accompagnements médicaux". Ce service répond à un besoin non-comblé par le système de transport privé ou public.

Les demandes doivent être reliées à des "visites médicales" dans la Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Charlevoix et Québec.

Le transport est effectué par un conducteur bénévole inscrit comme tel au Nordest.

## CLIENTÈLE VISÉE

La clientèle qui provient du territoire situé entre Longue-Rive et Colombier, ayant besoin d'accompagnement. Ce sont des personnes isolées et/ou à mobilité réduite dont la famille ou les proches ne sont pas ou peu disponibles.

- personnes âgées
- personnes en perte d'autonomie
- personnes handicapées
- personnes référées par le réseau

## ANALYSE DE LA DEMANDE

Les demandes seront analysées en fonction des politiques et procédures en vigueur.

## DEMANDE DE SERVICES

Toutes les demandes de services de transport accompagnement doivent être faites au Centre d'action bénévole le Nordest.

**La demande de transport doit être faite au minimum deux jours avant le rendez-vous.**



## COÛT

Le tarif chargé au bénéficiaire du service varie en fonction du type de demande et de la distance à parcourir.

Des frais de repas peuvent être également facturés au bénéficiaire lorsque le bénévole doit prendre un ou des repas sur place ainsi que les frais de stationnement et d'hébergement s'il y a lieu.

## CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Pour les transports à l'extérieur, durant la période hivernale, aucun bénévole ne prend la route si les conditions météorologiques ne sont pas favorables.

## DROITS ET OBLIGATIONS

### Le bénéficiaire doit :

- Être prêt à l'heure déjà convenue.
- Apporter les documents pertinents.
- Demander une attestation de visite et la remettre au conducteur bénévole.

